



ASSOCIATION DES
COMPAGNIES DE
THÉÂTRE

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022
DE 10H00 À 12H00

Étaient présent.e.s

Conseil d'administration :

1. Hubert Lemire, Théâtre du Double Signe
2. Alexandre Fecteau, Collectif Nous Sommes Ici
3. Paula Barsetti, Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation
4. Sylvain Sabatié, Fâcheux Théâtre
5. Patrick R. Lacharité, La Fratrie
6. Jean-Benoît Archambault, Les Songes Turbulents

Équipe de l'ACT:

Joanie Roy, Direction générale de l'ACT

Membres:

7. Mélanie St-Laurent, Petit théâtre du Nord
8. Xavier Inchauspé, Orange Noyée
9. Catherine Bourgeois, Joe Jack et John
10. Isabelle Côté, Par Épisode
11. Camille Robillard, Jamais Lu Québec
12. Kevin Bergeron, Pétrus
13. Marie-Christine André, Hôtel-Motel et Théâtre de la Pire Espèce
14. Mathieu Taillardas, Théâtre français de Toronto
15. Karine Sicard, Théâtre français de Toronto
16. Matthias Lefèvre, Explo
17. Stéphanie Murphy, Prospero
18. Jade Barshee, Théâtre Everest
19. Jade Bruneau, Théâtre de l'oeil ouvert
20. Simon Fréchette, Théâtre de l'oeil ouvert
21. Isabelle Cloutier, Théâtre de l'Île
22. Laurie Salvail, Théâtre Niveau Parking
23. Cassandra Lescarbeau, Théâtre Incliné
24. Thomas Lapointe, Les deux mondes
25. Mikael Vitali, Jamais Lu

1. Ouverture de l'assemblée

Mot d'ouverture du président Hubert Lemire.

2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée et d'élection

Hubert Lemire propose Xavier Inchauspé à titre de président d'assemblée et de président d'élection et Joanie Roy à titre de secrétaire d'assemblée et de secrétaire d'élection.

Marie-Hélène Lalande appuie la proposition.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Xavier Inchauspé présente l'ordre du jour.

***Sylvain Sabatié propose l'adoption de l'ordre du jour
Patrick R. Lacharité appuie.***

Adopté à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 novembre 2021

Xavier Inchauspé demande si des corrections sont à apporter au procès-verbal du 2 novembre 2021. Aucune correction n'est demandée.

***Simon Fréchette propose l'adoption du procès-verbal.
Hubert Lemire appuie.***

5. Rapport de la présidence et de la direction générale

5.1 Présentation du rapport de la direction générale par Joanie Roy

Retour sur la dernière année :

Une année de changement pour l'ACT. Tout d'abord, le départ de Sophie LeCathelinais et l'arrivée de Joanie Roy à la direction générale. Ensuite, le déménagement du siège social dans les locaux de TAI à l'Usine et C. Ce déménagement est bénéfique pour l'ACT puisqu'il renforce nos liens avec nos homologues dans le milieu. Finalement, l'ACT a constaté une relance théâtrale post-pandémique dont les données seront présentées dans un point à venir.

Révision de la loi sur le statut de l'artiste :

Reprise des travaux par le ministère en janvier 2022. Pour se préparer, l'ACT a tenu des rencontres de concertation avec TAI et TUEJ. Ils ont fait appel à des consultants ainsi qu'à l'ADISQ pour les représentations pré-projet de loi et pour les analyses du projet de loi.

Résultats de ces rencontres :

- Deux mémoires ont été déposés auprès du cabinet.

- Une rencontre avec la ministre et son cabinet (Hubert Lemire, Joanie Roy, un.e représentant.e de TAI et un.e représentant.e de TUEJ)

La nouvelle loi a été adoptée le 3 juin 2022. Ce qui a laissé très peu de temps aux organismes pour faire des représentations.

Impact majeur pour nos membres : Les licences des auteurs dramatiques devront dorénavant être balisées par des ententes collectives. Ceci implique que les œuvres dramatiques déjà écrites devront faire l'objet d'une entente collective, comme c'est le cas actuellement pour les commandes d'œuvres.

Campagne de prévention du harcèlement sexuel, psychologique et discriminatoire

Suite à la dernière vague de dénonciation, Catherine Bourgeois et l'ACT ont ressenti le besoin de faire une campagne de sensibilisation et de prévention dans le milieu. Le projet a été déposé à la CNESST et un premier financement de 55 000\$ a été obtenu pour cette campagne.

3 volets :

- Création d'outils de références pour les producteurs disponible sur le nouvel onglet *Prévention du harcèlement* sur le site web de l'ACT.
- Création d'une campagne promotionnelle de prévention
- Distribution d'affiches auprès des compagnies membres et des lieux de répétitions et de diffusion
- Affichage dans la revue Jeu et affichage numérique
- Offre d'une formation sur la prévention du harcèlement par l'Aparté. La formation est toujours disponible en ligne sur le site de l'ACT

Rappels

Projet qui répertorie les productions théâtrales professionnelles au Québec. Ils ont obtenu un financement de 2 ans pour répertorier les productions théâtrales des membres de l'ACT.

Joanie invite les membres à aller consulter la plateforme pour voir si les productions sont entrées dans la base de données. Elle prévient également de la possibilité que Pierre McDuff contacte les membres pour compléter des informations.

Portrait des membres

- 163 membres pour l'année 2021-2022 contrairement à 102 en 2020-2021
- Avec l'observation des 37 membres stagiaires et des 7 membres avec partage de recette, on constate un retour des compagnies financées au projet et des compagnies de la relève.
- La répartition géographique reste similaire. Ajout d'un membre au Nouveau-Brunswick.
- Beaucoup plus de contrats signés, même en comparaison aux années pré-pandémiques. Et un montant des cachets supérieurs.
- Diminution des contrats de "participation par enregistrement" et des "lectures publiques".
- Représentation des membres au conseil d'administration du CQT, au Chantier féministe de l'Espace Go, au chantiers sur la main-d'oeuvre de Compétence Culture et aux rencontres d'informations avec le CALQ.

5.2 Présentation du rapport de la présidence par Hubert Lemire

Entrée en poste de Joanie Roy et évaluation : Changement du titre de Coordinatrice générale à Directrice générale. Le conseil exécutif (Paula Barsetti (trésorerie), Sylvain Sabatié (Vice-président) et Hubert Lemire (Président)) ont procédé à l'évaluation de Joanie. Le CE tient à souligner son sens du devoir, son aplomb, sa rigueur et son professionnalisme.

Campagne de prévention du harcèlement : Hubert tient à souligner l'excellent travail de la cellule autour de ce projet et remercie les consultant.e.s (Paula Barsetti (ACT), Catherine Voyer-Léger (CQT), Pierre Tremblay (TUEJ), Mayi-Eder Inchauspé (Espace Go), Ana Pfeiffer (actrice)).

Hubert annonce que l'ACT a déposé pour une phase 2 de ce même projet et une subvention a été accordée en juillet dernier.

Fermeture des salles en décembre 2021: Demande de mobilisation du milieu pour une réouverture des salles. Après concertation du conseil d'administration, l'ACT ne s'est pas positionnée en faveur de cette réouverture puisque la COVID était bien présente au sein des organismes et a fragilisé les équipes.

Loi sur le statut de l'artiste : Cette rencontre avec la ministre a permis de lui faire comprendre que notre milieu est bien balisé, notamment par la présence de l'ACT.

Politique contre le harcèlement : Le conseil d'administration a adopté une politique contre le harcèlement comme il est convenu par la loi.

Hubert rappelle aux membres que la remise de 2% sur les cachets d'interprètes et de metteur.euse en scène est une des sources de financement majoritaire de l'ACT et demande aux membres d'être diligents à cet égard.

Hubert invite les membres à mettre Joanie Roy dans la liste des invités de première de leur spectacle pour lui permettre de connaître le travail de ceux et celles qu'elle représente à travers l'ACT.

Projet de mentorat :

Dans la foulée du projet *Point de suture* mis en place par Marc-André Thibault qui permet à des finissant.e.s d'assister et observer du travail professionnel, l'ACT met sur pied un programme de mentorat auprès de ses membres pour que des plus vieilles compagnies se proposent pour être mentor pour des plus jeunes compagnes et ainsi aider la relève à accéder au savoir.

Hubert invite les membres à s'inscrire comme mentoré ou mentor.

Retrait d'Hubert au C.A : Hubert annonce qu'il se retire officiellement du C.A de l'ACT. C'est un départ qui devait avoir lieu l'an dernier, mais vu le changement de direction général, Hubert a accepté de rester pour permettre une transition fluide. Il tient à remercier les membres du C.A, les coordonnateur.ice.s du passé (Jacques Jobin, Sophie LeCathelinais), Joanie Roy, tous les membres du C.E (Catherine Bourgeois, Alexandre Fecteau, Paula Barsetti et Sylvain Sabatié).

Jean-Benoît Archambault propose une motion de félicitation pour Hubert.

Jade Bruneau seconde.

Mélanie St-Laurent demande si, dans le changement de la loi sur le statut de l'artiste, des taux minimums établis et balisés sur le droits d'auteur ont été évoqués.

Joanie répond que l'ACT n'a pas encore cette information et qu'ils devront attendre la rencontre avec l'AQAD. Mais il est certain que le taux minimum sera balisé et fera l'objet de négociations de l'entente collective.

6. Présentation des états financiers 2021-2022

Joanie Roy présente les états financiers.

Pour l'année 2022, il y a deux colonnes, soit *Fonctionnement* pour l'administration de l'organisme et *CNESST* pour le projet de prévention du harcèlement.

Joanie précise que le projet de CNESST s'étend jusqu'à la fin juillet 2022 et qu'une portion des revenus et dépenses font partie de l'état financier de l'année suivante.

Produit : Baisse des subventions COVID en comparaison à l'année précédente. La baisse est expliquée par l'augmentation des revenus autonomes dû à la relance des activités. Augmentation des revenus de cotisations annuelle et des remises. Le total des produits de fonctionnement est de 115 453\$ en plus du 50 679\$ de CNESTT.

Charge : Les charges sont similaires à l'année précédente. La grande différence se retrouve dans l'amortissement des ententes UDA avec une augmentation de 13 593\$. Ce montant est expliqué par la négociation de l'entente collective UDA pour les metteur.euse.s en scène.

- Surplus du fonctionnement de 14 473\$ et un déficit de 5 531\$ pour le projet de CNESTT. Ce déficit est expliqué par la nécessité d'un apport de l'organisme équivalent à 10% du budget du projet.
- Surplus pour l'année 2021-2022 de 8 942\$

Ce résultat est positif puisque l'évaluation budgétaire prévoyait un déficit de 33 000\$ vu la situation pandémique encore instable.

Les ententes collectives sont considérées comme des actifs. Elles valent aujourd'hui 41 677\$.

Bilan : Nouveauté de cette année, l'ACT se doit de garder un montant de secours (grevé d'affectation internes) de 150 000\$ en prévision de négociations d'ententes collectives mais également en prévision de litiges.

L'actif net de l'ACT est de 255 462 \$

Mélanie St-Laurent propose le dépôt des états financiers au conseil d'administration.

7. Nomination d'un vérificateur

Paula Barsetti propose la reconduction du mandat avec Paquin et Associés.

Sylvain Sabatié appuie la proposition.

Adopté à l'unanimité

8. Enjeux et projets à venir en 2022-2023

Joanie Roy présente les enjeux et projets à venir.

Mentorat entre les compagnies de l'ACT: Le pairage entre les compagnies a déjà commencé. Joanie remercie les compagnies intermédiaires et établies de leur participation. Le projet est en année test. Si tout se passe bien, l'ACT pourrait déposer des demandes de subventions pour rémunérer les compagnies participantes.

Échéance des ententes collectives : L'entente ACT-UDA est échue depuis 2011 et l'entente ACT-AQAD est échue depuis 2013. L'UDA devait convoquer l'ACT il y a un an pour commencer les négociations. Les négociations ACT-AQAD devraient arriver éminemment.

Phase 2 de Prévention du harcèlement : L'ACT a obtenu un financement de 75 000\$ de la CNESTT pour faire une phase 2 du projet de prévention du harcèlement. La phase 1 avait pour objectif de créer des outils de référence. La phase 2 propose des tables-rondes professionnelles sur les pratiques positives des producteur.ice.s liées aux enjeux de la prévention. Les rencontres auraient lieu principalement à Québec et à Montréal.

La Craque - La Vieille relève : Il y a quelques mois, un mouvement initié par Dominique Leclerc (Posthumains) autour des enjeux vécus par les compagnies intermédiaires (manque de soutien administratif, manque de main-d'oeuvres, développement de compagnies) à amener l'ACT a proposé une série de

rencontre avec les compagnies intermédiaire qui se sentent interpellée par cette posture entre la relève et le financement au fonctionnement.

Inflation et pénurie de main-d'œuvre : Situation qui touche tout le monde. Des rencontres avec le CQT et les autres associations de producteurs ont lieu au mois de novembre pour aider les producteurs à lutter contre l'inflation et la pénurie.

Mikaël Vitali souligne un fait intéressant de la rentrée artistique avec des spectacles à grosse distribution. Il se questionne sur la pérennité de ces productions à grosse distribution qui ont eu lieu grâce à des aides financières reliées à la pandémie.

Paula Barsetti indique que la pandémie a bonifié le financement des compagnies au fonctionnement. Ces compagnies ont même réussi à se créer un fond. Cette année, les conseils des arts ont donné un montant non-renouvelable aux compagnies au fonctionnement mais on ne sait pas comment cette somme a été calculée. Paula trouve que ceci fragilise les compagnies au fonctionnement d'un point de vue administratif puisque cette somme permet de pallier un manque pour les prochaines années sans savoir ce que sera l'enveloppe du CALQ dans 2 ans.

Camille Robillard demande si l'ACT a un plan d'action pour faire face aux négociations des ententes collectives avec l'AQAD.

Joanie répond qu'elle n'a jamais été présente encore sur un comité de négociation. Il en est de même pour Hubert. Hubert a le souvenir qu'il y a consultation des membres du comité pour s'assurer de la bonnes connaissances des pratiques de ses membres. Hubert souligne que plus l'entente collective impact un organisme plus l'organisme aurait intérêt à s'impliquer dans les négociations. Les convocations pour le comité n'ont pas encore été lancées.

Marie-Christine André ajoute que le CALQ aurait calculé les montants des enveloppes selon la masse salariale. On comprendrait que les cachets d'artiste n'étaient pas inclus dans ce calcul.

Hubert nomme également qu'il semble y avoir une préférence de la gouvernance pour le jeune public.

Sylvain Sabatié partage une réflexion sur le cercle vicieux de la précarité, du manque de main-d'œuvre et de l'appauvrissement des conditions de travail. Ces trois enjeux devraient être pensés comme un ensemble et non comme des enjeux divisés.

9. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'élection

Voir point 2.

10. Élections au conseil d'administration

Sont à mi-mandat :

- Alexandre Fecteau
- Paula Barsetti
- Patrick R. Lacharité

10.1 Présentation des personnes intéressées à renouveler leur mandat ou à se présenter:

- Hubert Lemire se retire
- Jean-Benoît Archambault (volonté de renouveler)
- Marie-Hélène Lalande (volonté de renouveler)
- Josiane Dicaire (ne souhaite pas se représenter)
- Sylvain Sabatié (volonté de renouveler)
- Karine Ricard se présente

- Patrick R. Lacharité propose Jade Barshee et Matthias Lefèvre.
- Jade Barshee se présente
- Matthias Lefèvre se présente
- Jade Bruneau se présente
- Thomas Lapointe se présente

**Jade Barshee
Marie-Hélène Lalande
Sylvain Sabatié
Karine Ricard
Jean-Benoît Archambault
sont élu.e.s**

Joanie lance une invitation au membre à participer à une rencontre avec le CQT sur l'enjeu des difficultés de communication avec le CAC.

11. Questions diverses

Jean-Benoît Archambault invite les gens qui n'ont pas été élu.e à revenir l'an prochain.

12. Levée de l'assemblée

Hubert Lemire propose la levée de l'assemblée

Marie-Hélène Lalande seconde.